Commune de CORCELLES EN BEAUJOLAIS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°2

Echelle : 1/5000

Le FIATET, 69210 SAINT BEL

Le droit de préemption urbain est en vigueur
sur toutes les zones U et AU du PLU (cf plan annexé)

- Ua — Zone urbaine à typologie urbaine ancienne
- Ua1 — Zone urbaine à typologie urbaine récente
- Uh — Zone urbaine de gestion des habitations
- Ue — Zone urbaine à vocation d'équipements
- Ui — Zone urbaine à vocation d'activités
- Up — Zone urbaine de protection patrimoniale

- 1AUa — Zone à urbaniser ouverte à vocation principale d'habitat avec orientation d'aménagement et de programmation
- 1AUi — Zone à urbaniser ouverte à vocation principale d'activités avec orientation d'aménagement et de programmation
- 2AUa — Zone à urbaniser fermée à vocation principale d'habitat avec orientation d'aménagement et de programmation
- 2AUi — Zone à urbaniser fermée à vocation d'activités
- 2AUe — Zone à urbaniser fermée à vocation d'équipement
- Secteurs soumis à une orientation d'aménagement et de programmation

Détail du bourg au 1/2500

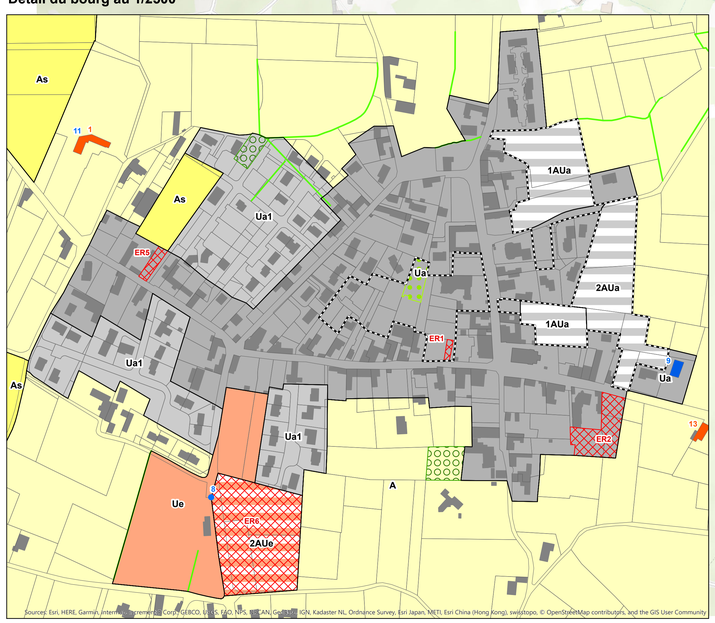

- A — Zone agricole
- As — Zone agricole inconstructible
- Ai — Zone agricole de gestion d'activité
- N — Zone naturelle
- Ne — Zone naturelle de gestion de la station d'épuration
- NL — Zone naturelle de loisirs

- Zone humide
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L.130.1 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Marge de recul en mètre des constructions

- Risque d'inondation (tracé indicatif, cf étude en annexe)
- Périmètres IRE (25m), PEL (15m) et ELS (10m)
- Zone de bruit
- Changement de destination

Elément remarquable au titre de l'article L.123.1.5§7 du code de l'urbanisme

- Bâti (cadole, puit, calvaire, four à pain)
- Patrimoine paysager (parc, haie et boisement)
- Corridor écologique